



Territoire du Haut-Beaujolais

Propières

- | | |
|------------|--|
| UA | Zone urbaine directement constructible correspondant aux centralités urbaines et bourgs-centres.
Cette zone est caractérisée par une mixité des fonctions : habitations, commerces, services, équipements... |
| UB | Zone urbaine directement constructible correspondant aux quartiers périphériques ou bourgs.
Cette zone est caractérisée par une vocation principale résidentielle.
La zone UB peut être indiquée « p », correspondant aux secteurs protégés pour leur valeur patrimoniale au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. |
| UBa | Secteur correspondant aux groupements bâtis anciens caractérisés par des fissus anciens plus denses |
| UE | Zone urbaine directement constructible correspondant aux polarités d'équipements publics |
| UI | Zone urbaine directement constructible correspondant aux zones artisanales et industrielles |
| AUa | Zone à urbaniser destinée à assurer, à terme, le développement du territoire sous la forme de quartiers nouveaux équipés et aménagés de façon cohérente. |
| A | Zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres. |
| As | Secteur correspondant aux secteurs à forts enjeux paysagers et protégés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme |
| N | Zone naturelle et forestière à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. |
| Nt | Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées correspondant à des activités, constructions et occupations touristiques. Il comprend des sous-secteurs Nt1 et Nt2 avec des règles d'emprises au sol différentes. |